



## PARC ÉOLIEN DE LA FALISE

### COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI N°2 AUCHY-LES-HESDIN ET WAMIN – 29 MAI 2024



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par KDE Energy France)

## Synthèse

### Le comité de suivi n°2

24 personnes ont participé au comité de suivi (voir liste page 3). L'objectif de ce comité était de présenter les résultats des études engagées, et de présenter les variantes d'implantations ainsi que le projet retenu accompagnés de photomontages pour illustrer concrètement l'implantation.

### Le calendrier

- 2022 : présentation aux conseils municipaux
- Depuis 2022 : études environnementales
- 2023 : définition du projet, information et dialogue
- Avril 2023 : Réunion du comité de suivi n°1
- Mai 2024 : Réunion du comité de suivi n°2
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 : dépôt du dossier ICPE
- 2025 : enquête publique (1 mois)

### L'information et le dialogue

Un dispositif de concertation volontaire a été déployé par les porteurs de projet centré autour :

- d'un comité de suivi qui s'est réuni à deux reprises à partir d'avril 2023 précédés
- de supports d'information (lettres et tracts papier, site web, liste de diffusion mail) pour informer et inviter les acteurs à s'exprimer.

### Les études environnementales

L'étude faune-flore a révélé un impact faible à modéré du projet, et des mesures d'évitement et de réduction sont prises quant aux effets sur le milieu naturel. Les porteurs du projet ont échangé avec le Symcéa pour prendre en compte le contexte hydraulique.

L'étude acoustique permet d'assurer qu'aucun dépassement des seuils auditifs n'aura lieu en période diurne (sans bridage) ou nocturne (avec bridage).

Deux plans de bridage sont envisagés afin de prendre en compte les enjeux chauve-souris et acoustiques.

L'étude paysagère a souligné l'importance des monuments et lieux de vie et les effets de visibilité et de co-visibilité. Les photomontages ont été présentés et certains participants ont fait des remarques notamment sur le cumul de parcs éoliens visibles alentours, notamment de nuit (clignotements).

### Les Variantes d'implantation

3 variantes ont été présentées :

- Variante 1 : 5 éoliennes de 200 mètres en bout de pale, avec une garde au sol 44 m
- Variante 2 : 4 éoliennes de 200 mètres en bout de pale, avec une garde au sol 30 m
- Variante 3 : 4 éoliennes de 200 mètres en bout de pale, avec une garde au sol 44 m

Les caractéristiques de chaque variante ont été évoquées. Conformément aux enjeux environnementaux et aux attentes locales, l'option n°3 a finalement été retenue. En particulier, certains participants ont été satisfaits du retrait de l'éolienne proche de Wamin.

### Les retombées économiques de l'éolien

Des discussions animées ont porté sur les retombées économiques avec des questions précises sur la redistribution de la valeur sur le territoire. Les porteurs de projet ont ouvert la porte à des propositions pour l'utilisation des fonds destinés au soutien du développement local.

Site Internet : <https://eolienlafalise.fr>

Adresse mail : [contact@eolienlafalise.fr](mailto:contact@eolienlafalise.fr)

## Les participants

24 personnes ont participé au comité de suivi n°2.

### Collectivités

#### Commune de Wamin

LEJOSNE Philippe, Maire

CROSNIER Lise, 1<sup>ère</sup> adjointe

LEFEBVRE DE GOUY DE MILLY François, Conseiller municipal, aussi invité en tant que propriétaire du château de Wamin et volontaire

#### Commune de Auchy-lès-Hesdin

PARMENTIER Frank, Maire

BEUGIN Emmanuel, Directeur Général des Services

### Organismes environnementaux

#### Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

VANQUELEF Quentin, Chargé de mission territorial

### Organismes touristiques et patrimoniaux

#### Association Vent de champ de bataille, Commanderie du Bois de Saint-Jean

FENET Patrick, Président

#### Le Collet vert – Gîte local

SAESENS Jean Louis, Propriétaire

#### AAPMA l'Alciaquoise - Société de Pêche

WAROT Jean-Paul, Président

### Volontaires

BOUZIAT Christophe, habitant de Auchy-lès-Hesdin

CUVELIER Bernard, habitant de Auchy-lès-Hesdin

MARTIN Myriam, Habitante de Auchy-lès-Hesdin

MARTIN Didier, Habitant de Auchy-lès-Hesdin

PETITBOIS Alain, habitant de Auchy-lès-Hesdin

### Habitants

ERNHEDE Suzanne, Habitante de Wamin

FONTAINE Hervé, Habitant de Wamin

LEFEBVRE DE GOUY DE MILLY Yolaine, Habitante de Auchy-lès-Hesdin

LEGREVE Yves, Habitant de Wamin

SMITH Jack, habitant de Sains-lès-Fressin

### Porteurs du projet

FOURNIER Marjorie, Cheffe de projets, Valeco

LE DOUARIN Pierre, Chef de projets, Velocita Énergies

VAILLANT Romain, Chef de projets, KDE Energy France

### Quelia, Animation, organisation de la réunion

DELATTE Constant, Concertant

MEDDAHI Ismaël, Concertant

### Excusés

CHERIGIE Valérie, Directrice, Syndicat Mixte Canche et Authie (Symcéc)

TANCREZ ALMOR David, habitant de Auchy-lès-Hesdin

## Table des matières

<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>Les participants</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Construire un projet avec le territoire</b> .....	<b>5</b>
<b>Résultats des études</b> .....	<b>6</b>
➤ <b>Rappel de la zone d'étude</b> .....	<b>6</b>
➤ <b>Des enjeux écologiques pleinement considérés</b> .....	<b>6</b>
Rappel de la méthodologie .....	6
Un impact minime sur la flore et modéré pour la faune .....	7
Prendre en compte le contexte hydraulique.....	8
➤ <b>Un environnement calme à préserver</b> .....	<b>9</b>
Rappel de la méthodologie acoustique.....	9
➤ <b>Le Potentiel éolien</b> .....	<b>10</b>
➤ <b>Étude Paysagère – Prise en compte des lieux de vie</b> .....	<b>11</b>
Aucune éolienne à l'Ouest du site d'implantation .....	11
<b>Trois variantes d'implantation – Un choix d'implantation retenu</b> .....	<b>12</b>
➤ <b>Les variantes d'implantation</b> .....	<b>12</b>
Variante n°1 : 5 éoliennes de 200m, garde au sol 45m .....	13
Variante n°2 : 4 éoliennes de 200m, garde au sol 30m .....	13
Variante n°3 : 4 éoliennes de 200m, garde au sol 44m .....	14
➤ <b>Les photomontages du projet</b> .....	<b>15</b>
<b>L'éolien – Fonctionnement</b> .....	<b>20</b>

➤ <b>Aspects réglementaires</b> .....	<b>20</b>
➤ <b>Construction et mise en service</b> .....	<b>20</b>
➤ <b>Acheminement des éoliennes</b> .....	<b>20</b>
➤ <b>Durée d'exploitation et démantèlement</b> .....	<b>20</b>
<b>L'éolien - Des bénéfices pour le territoire</b> .....	<b>21</b>
➤ <b>Les retombées économiques au cœur du débat</b> .....	<b>21</b>
➤ <b>Promouvoir les atouts du territoire avec l'éolien</b> .....	<b>22</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>22</b>

## Introduction

Constant Delatte, concertant de Quelia, remercie la mairie de Auchy-lès-Hesdin d'accueillir cette réunion et salue l'ensemble des participants pour leur présence et leur assiduité au comité de suivi.

Il rappelle que Valeco, Velocita Energies et KDE Energy ont engagé une démarche volontaire de concertation pour informer et dialoguer avec les acteurs du territoire dans le cadre du développement du projet éolien de La Falise.

Cette réunion fait suite au premier comité de suivi qui s'est tenu le 12 avril 2023. L'objet de cette seconde réunion est d'exposer les résultats des études environnementales engagées et le scénario d'implantation retenu parmi les différentes variantes proposées avant le dépôt des demandes administratives prévues au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.



## Ordre du jour

01. Rappel du contexte
02. Résultat des études
03. Les variantes d'implantation
04. Présentation des photomontages
05. Partage de la valeur
06. Conclusion

Page 2

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 3

## Liste des invités

- **Collectivités**
  - Mairie d'Auchy-lès-Hesdin
  - Mairie de Wamin
  - Mairie de Béalencourt
  - Communauté de communes des 7 vallées
  - PETR Ternois 7 vallées
- **Acteurs de l'eau**
  - SYMCEA

- **Acteurs touristiques et loisirs**
  - Gîte Le Collet Vert
  - Office de Tourisme Vallées d'Opale
- **Associations environnementales, patrimoniales et locales**
- **Acteurs agricoles**
- **Acteurs économiques**
  - Commanderie du Bois Saint-Jean
- **Riverains volontaires**

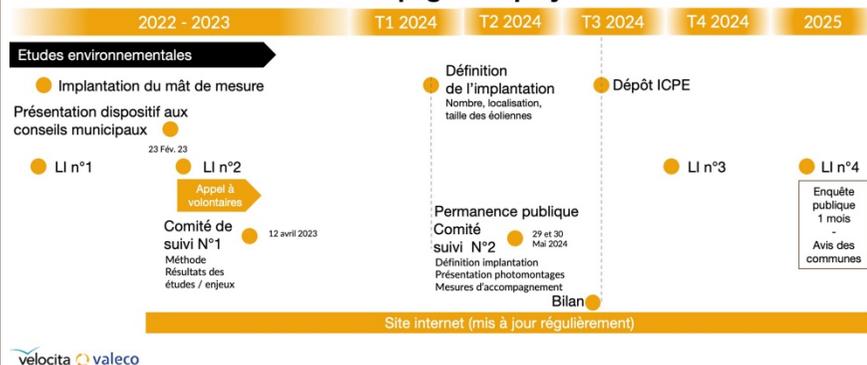
Velocita et Valeco  
Energies - GT n°3 - 6 juin 2023

NEOEN

3

## Construire un projet avec le territoire

### Un dispositif continu pour accompagner le projet



Constant Delatte rappelle le dispositif de concertation déployé et les actions menées jusqu' alors :

- Les élus municipaux de Wamin et Auchy-lès-Hesdin ont été sollicités à plusieurs reprises pour présenter et suivre l'avancée du projet
- Une série de lettres d'information papier et numérique (mars 2022, mars 2023 et décembre 2023) ont été diffusées pour informer les riverains et acteurs locaux quant au projet de la Falise. Deux lettres d'information papier supplémentaires seront distribuées une fois le dossier ICPE déposé.
- Le lancement d'un site Internet dédié au projet en mars 2023, accessible à tous et régulièrement mis à jour pour informer et recueillir leurs avis et interrogations. <https://eolienlafalise.fr>
- La diffusion d'un appel à volontaires, en ligne et dans 900 boîtes sur les deux communes, pour encourager les habitants à apporter leur contribution à la réflexion. 7 volontaires se sont manifestés et 5 d'entre eux sont présents lors de ce comité de suivi.

- L'organisation de deux réunions de comités de suivi impliquant les acteurs locaux pour suivre le développement du projet

## Synthèse du comité de suivi n°1 du 12 avril 2023

- Présentation :**
- de la démarche
  - des porteurs de projet
  - des premiers résultats d'études

**Synthèse**

**Le comité de suivi n°1**  
19 personnes ont participé au comité de suivi (voir liste page 3). L'objectif de ce comité était de présenter le projet éolien, la démarche et les résultats des premières études illustrant les enjeux à prendre en compte dans la définition de l'implantation des éoliennes.

**Le calendrier**

- 2022 : présentation aux conseils municipaux
- Depuis 2022 : études environnementales
- 2023 : définition du projet, information et dialogue
- Début 2024 : dépôt du dossier ICPE
- 2025 : enquête publique (1 mois)

**La zone d'étude**

**Appoint de la réunion du comité de suivi**

- La démarche est le résultat d'un partenariat entre trois acteurs : Velocita Énergies, Valeco et KDE ENERGY France qui ont été présentés lors de ce comité (voir p.5)
- Les premières études sur l'état initial de la zone ont permis de soulever plusieurs enjeux lors de cette réunion (voir p.11 à 17) :
  - Enjeux acoustiques
  - Paysagers
  - Environnementaux, etc.
- A ce stade, le nombre et la taille des éoliennes ne sont pas définis (voir p.19). Les porteurs de projet vont prendre en compte les contraintes réglementaires qui ont été illustrées pour définir ces éléments. Cela sera présenté lors du 2<sup>nd</sup> comité de suivi.

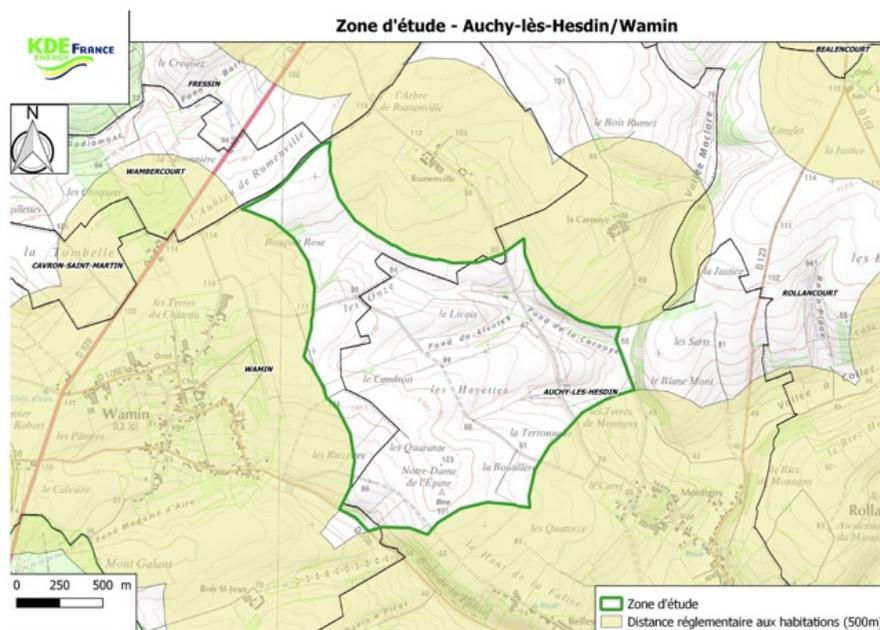
**L'information et le dialogue**

- Un second comité de suivi aura lieu en automne 2023 afin de présenter les variantes d'implantation envisagées ainsi que les premiers photomontages réalisés.
- Chaque comité fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis à tous les invités.
- En parallèle, des lettres d'information seront diffusées, le site internet dédié au projet sera mis à jour régulièrement et des permanences d'information seront organisées fin 2024.

La zone d'étude concerne une partie des territoires d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin (à l'intérieur du contour vert ci-dessus).

## Résultats des études

### ➤ Rappel de la zone d'étude



La zone d'étude se situe entre Auchy-lès-Hesdin et Wamin (cf. carte contours en vert). Romain Vaillant, chef de projet pour KDE Energy mandaté par Valéco et Velocita Energies pour la phase de développement du projet, explique que cette zone a été définie conformément à la réglementation qui exige une distance minimale de 500 mètres des habitations et le respect des documents d'urbanisme (PLU).

En identifiant toutes les problématiques réglementaires pouvant affecter le projet, les éoliennes ne peuvent être implantées qu'à l'intérieur de la zone délimitée en vert sur la carte.

M. Vaillant rappelle que le potentiel maximal initialement définie était de 8 éoliennes.

### ➤ Des enjeux écologiques pleinement considérés

#### Rappel de la méthodologie

L'étude écologique, menée par le bureau d'étude indépendant Tauw Environnement, a consisté en un inventaire de la biodiversité et un suivi de son activité sur une période d'un an, de février 2022 à janvier 2023. Cette démarche a permis de comprendre comment la faune et la flore occupent le milieu et d'identifier les impacts potentiels de l'implantation du parc éolien. Ceci afin de mettre en place une stratégie visant à éviter et à réduire les effets nuisibles, incluant des ajustements de l'emplacement des éoliennes et une planification adéquate des périodes de construction.

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 9

## Étude écologique

- **Evaluation de l'environnement existant et des espèces**
  - > Analyse des habitats naturels
  - > Recensement des espèces issues de différents taxons (oiseaux, chauves-souris, mammifères, reptiles, etc.)
  - > Cartographie des enjeux
  - > Circulation de l'eau
- **Identification des effets possibles liés au projet**
  - > Evaluation des impacts sur la faune et la flore de la construction à l'exploitation du parc sur le site



*Question : La réalisation de l'étude écologique a-t-elle été perturbée par le retrait du mât de mesure avant la fin de la période prévue ?*

Romain Vaillant rappelle les deux fonctions du mât de mesure :

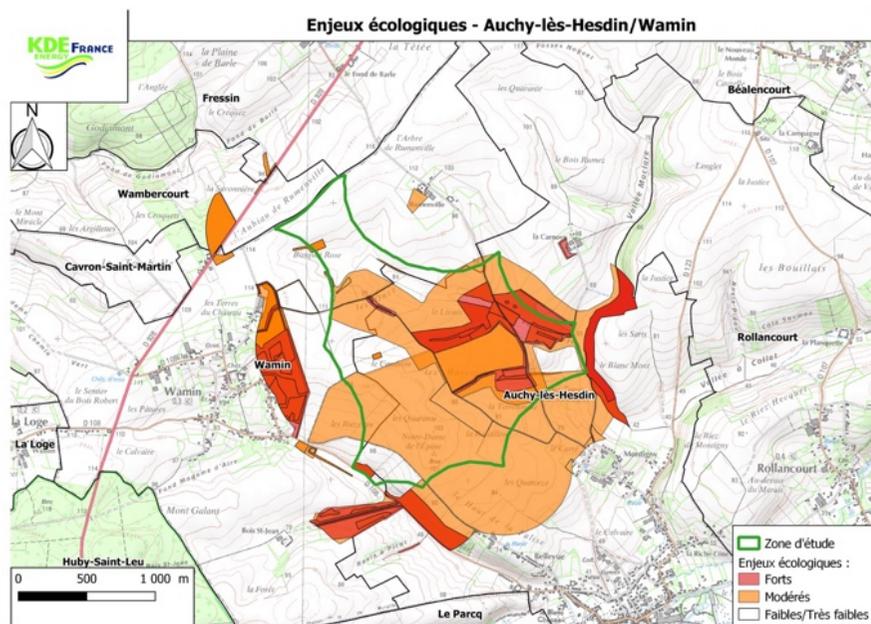
## Parc éolien de la Falaise - Compte-rendu du comité de suivi n°2 – 29 mai 2024

- Évaluer la ressource éolienne

Malgré l'incident, la caractérisation de la ressource en vent a pu être effectuée grâce aux premières données collectées, complétées par celles d'un mât voisin installé dans le cadre d'un autre projet sur la commune de Fressin.

- Étudier l'activité des chiroptères

M. Vaillant précise que la chute du mât est survenue après la période d'activité des chauves-souris (mars à novembre), ce qui n'a pas compromis la collecte complète des données sur leur activité.



Romain Vaillant présente en détail la carte issue de la superposition des divers enjeux écologiques. Une catégorisation des niveaux d'importance, représentée par un code couleur, permet de mettre en évidence les zones sensibles.

- Zone rouge : des enjeux écologiques forts
- Zone orange : des enjeux écologiques modérés
- Zone blanche : des enjeux écologiques faibles à très faibles

### Un impact minime sur la flore et modéré pour la faune

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 11

## Conclusions de l'étude écologique

- **Flore et habitats**
  - > Impacts très faibles sur ces taxons
  - > pas de destruction d'habitats boisés/haies (parcelles agricoles)
  - > préservation Camomille romaine, Crépide bisannuelle, etc.
- **Avifaune**
  - > Impacts bruts modérés pour les rapaces (Busards, Faucon crécerelle et Buse variable)
    - en période de reproduction et de migration postnuptiale
  - > Impacts bruts modérés pour les Laridés (Mouettes et Laridés)
    - en période de halte migratoire à l'automne
- **Chauves-souris**
  - > Impacts bruts modérés en période de mise-bas et des transits automnaux
  - > Plusieurs espèces d'intérêt comme le Grand Murin et les Noctules.

velocita énergies valeco

## Conclusions de l'étude écologique

- **Mesures d'évitement (E)**
  - > Implantation du projet (évitement des linéaires de haies, bosquets, prairies pâturées, corridors écologiques et réservoirs de biodiversité)
  - > Caractéristiques des aménagements : plateforme cailloutée, aucun perchoir pour les rapaces, etc. (éviter les éléments attractifs)
  - > Eloignement de plus de 150m aux éléments arborés
- **Mesures de réduction (R)**
  - > Entretien des abords des éoliennes : réduire l'attractivité (herbes ou arbustes)
  - > Espace entre les éoliennes de plus de 500m : passage de l'avifaune et des chiroptères
  - > Garde au sol d'au moins 44m
  - > Bridage chiroptérologique nocturne (ajustable après la première année de suivi en altitude)

velocita énergies valeco

Parc éolien de la Falise - Compte-rendu du comité de suivi n°2 – 29 mai 2024

Romain Vaillant souligne que l'étude d'impact démontre un effet minime sur la flore locale et un impact modéré sur la faune volante sauvage environnante. Les enjeux concernant l'avifaune et les chiroptères sont jugés modérés et peuvent être évités ou minimisés en appliquant des mesures spécifiques pendant les périodes de reproduction et de migration. En ce sens, un plan de bridage a été développé pour tenir compte de ces périodes pour ajuster la vitesse de rotation des pales ou les arrêter en fonction de l'activité de vol des chauve-souris. Il précise enfin qu'un suivi de l'activité migratoire des chauve-souris sera effectuée lors de la première année de mise en fonctionnement du parc pour ajuster le plan de bridage

Question : *Qui contrôle les mesures de bridage ? Comment cela se passe-t-il ?*

Marjorie Fournier, cheffe de projets pour Valeco, explique que le contrôle des mesures de bridage des éoliennes est assuré par les services de l'État ; en l'occurrence la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement). Ce suivi est caractérisé par l'envoi régulier de rapports détaillant les mesures de bridage mises en œuvre et les données collectées. Par ailleurs, la DREAL effectue des inspections inopinées pour vérifier la conformité aux dispositions de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation des éoliennes.

Question : *L'étude écologique est-elle disponible ?*

Romain Vaillant explique que l'étude écologique sera disponible lors de l'enquête publique.

Quentin Vanquelef, chargé de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), souligne l'importance d'obtenir des données sur les enjeux écologiques dans le cadre de la concertation tandis que Myriam Martin, habitante d'Auchy-lès-Hesdin, ajoute que l'accès à ces données est

bénéfique pour les résidents afin de développer une meilleure compréhension du milieu naturel.

Les porteurs du projet encouragent le CEN à transmettre à M. Vaillant ses questions spécifiques en vue d'obtenir les informations nécessaires.

Prendre en compte le contexte hydraulique



## Circulation de l'eau dans le sol

- Diagnostic de la **situation hydraulique** au droit du projet et de son bassin versant
- Echanges avec le SYMCEA en avril 2024
- Transmission au SYMCEA des éléments pour analyser la situation
- Echanges à poursuivre dans les prochains mois pour définir les mesures à prendre

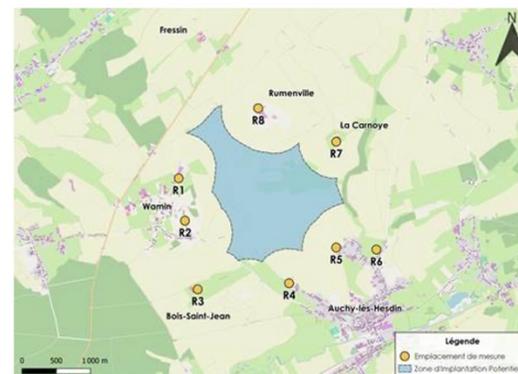
Suite au comité de suivi, le Symcéa (Syndicat Mixte Canche et Authie) a transmis une analyse (voir carte ci-contre) croisant les données des axes de ruissellement avec les emplacements des éoliennes et les voies d'accès. Il a été constaté que les éoliennes évitent les axes principaux de ruissellement mais que l'implantation peut-être encore affinée en évitant le chevelu hydrographique. Les porteurs de projet s'engagent à maintenir le contact avec le Symcéa pour étudier le choix de matériaux afin de favoriser l'écoulement des eaux.

Question : *Y a-t-il la possibilité d'accéder aux données géologiques ?*

Il n'y a pas d'étude géologique, et à ce stade, l'étude géotechnique visant à évaluer la stabilité et les caractéristiques du sol n'a pas encore été réalisée. Cependant, les porteurs de projet sont prêts à fournir, sur demande, la bibliographie utilisée pour déterminer la nature et les caractéristiques du sol.

## Un environnement calme à préserver

### Rappel de la méthodologie acoustique



- Mesures acoustiques réalisées au niveau des lieux de vie (8 points de mesure) à proximité de la zone du 9 au 23 mars 2023
  - Émergences à ne pas dépasser selon l'arrêté du 26 août 2011 :
    - > + 5 dB(A) en journée (de 7h à 22h)
    - > + 3 dB(a) la nuit (de 22h à 7h)
  - Emergences = bruit ambiant avec un parc éolien en activité - bruit ambiant sans éolienne
  - Calculs des émergences une fois la localisation des éoliennes et leurs caractéristiques techniques définies
- ➔ Si un dépassement est avéré, un plan de bridage (ralentissement de vitesse de rotation du rotor) est mis en place

velocita énergies | valeco

Romain Vaillant mentionne qu'en mars 2023, une étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études Écho Acoustique. Des enregistrements sonores ont été effectués sur 8 lieux d'habitations autour de la zone d'implantation potentielle (points jaunes sur la carte).

Cette étude permettra de simuler la propagation du bruit et de modéliser la contribution sonore de chaque éolienne par rapport au bruit ambiant.

M. Vaillant rappelle que l'installation des éoliennes ne doit pas entraîner une augmentation de plus de 5 dB le jour et 3 dB la nuit par rapport au niveau sonore ambiant initial. En cas de non-respect de cette contrainte, le plan de bridage doit être mis en place pour limiter la vitesse de rotation des pales et réduire le niveau sonore.

Pour assurer la conformité avec les seuils établis, une nouvelle étude acoustique sera menée aux mêmes endroits au cours de la première année de fonctionnement. En cas de non-conformité, il sera nécessaire d'ajuster le plan de bridage pour garantir le respect des normes. Toute infraction pourrait entraîner l'arrêt de l'activité.



Localisation du projet éolien

- Basin versant
- Axes de ruissellement
- Implantations
- Raccourcements (CAO)
- Accès (CAO)



### Une faible modification de l'environnement sonore

Les conclusions de l'étude acoustique révèlent qu'aucun dépassement n'a été constaté durant la journée. La nuit, des dépassements de seuils sont envisageable mais le plan de bridage a été conçu pour tenir compte de ces changements de l'environnement sonore.

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 15

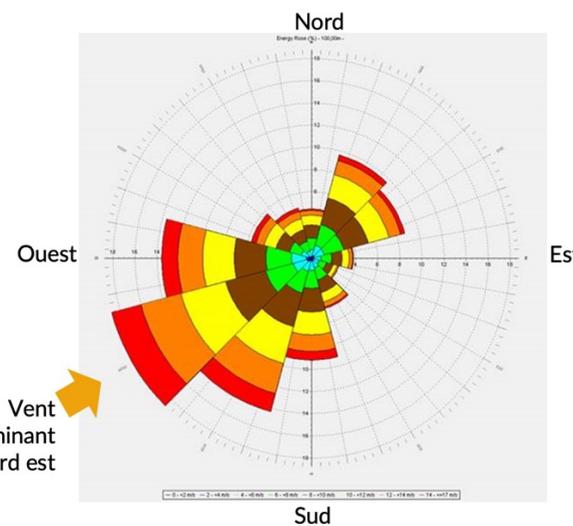
## Conclusion de l'étude acoustique

- Tous les lieux de vie sont l'objet de notre attention (réglementation applicable)
- Aucun dépassement observé en période diurne (de 7h à 20h)
  - > pas de bridage
- Dépassements possibles de 20h à 22h
  - o vents entre 5 et 7 m/s (18 à 25 km/h)
  - > bridage à prévoir
- Dépassements possibles de 22h à 7h
  - o vents entre 5 et 8 m/s (18 à 29 km/h)
  - > bridage à prévoir
- Bridage acoustique
  - ralentir la vitesse de rotation des pales des éoliennes (aucun arrêt envisagé dans le cadre de ce projet)
  - pour réduire ses émissions sonores
  - à des vitesses et directions de vent spécifiques



## Le Potentiel éolien

Afin d'optimiser la production d'électricité des éoliennes, des distances sont à prendre en compte entre chaque éolienne en fonction des vents dominants pour éviter les turbulences sur l'éolienne suivante.



*Question : Existe-t-il une cartographie locale des vents ? À quel moment démarre-t-on et arrête-t-on les éoliennes ?*

Pierre Le Douarin, Velocita Energies, précise que les éoliennes fonctionnent 85 % du temps à des puissances variables en fonction de la vitesse du vent.

Les éoliennes démarrent à partir de 10 km/h (2,8 m/s) et s'arrêtent au-delà de 90 km/h (25 m/s) lorsque le vent devient trop fort.

La vitesse annuelle moyenne du vent sur la zone d'implantation est de 20 à 25 km/h (6 à 7 m/s).

## Étude Paysagère – Prise en compte des lieux de vie

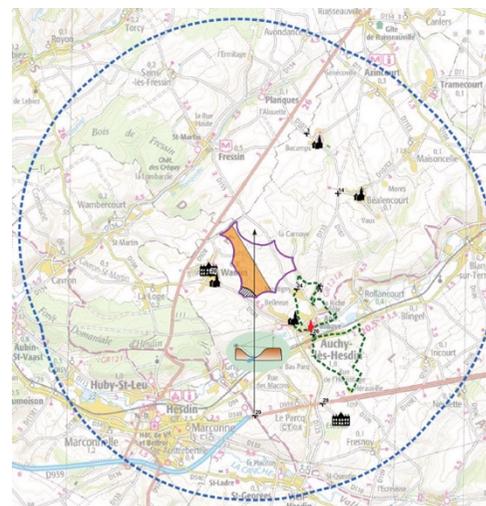
- **Paysage étudié selon 5 aspects :**
  - > Présence d'autres parcs éoliens (motif éolien)
  - > Axes de communication
  - > Bourgs
  - > Sentiers de randonnée
  - > Monuments et sites historiques
- **Sur 3 aires d'études différentes :**
  - > Immédiate
  - > Rapprochée
  - > Éloignée
- **Outils mobilisés :**
  - > Photomontages
  - > Etudes 360°
  - > Zones d'influence visuelle

Romain Vaillant indique que pour préserver la cohérence et l'harmonie paysagère du territoire, le bureau d'étude Auddicé a évalué la sensibilité paysagère et patrimoniale dans un rayon de 20 km. Cette évaluation a pris en compte les lieux de vie, les axes de communication, le relief, ainsi que les éléments patrimoniaux (site UNESCO, sites classés, sites patrimoniaux remarquables) et touristiques (routes touristiques, voies cyclables) les plus proches.

Les sites sensibles identifiés ont ensuite guidé une campagne de 41 prises de vue, lesquelles ont conduit à la réalisation de 41 photomontages.

### Aucune éolienne à l'Ouest du site d'implantation

Les analyses sur l'inter-visibilité préconisent d'éviter la partie ouest de la zone d'implantation potentielle afin de mieux insérer le projet éolien en raison de la proximité avec le château de Wamin (visibilité depuis l'étage) et la Commanderie du Bois Saint-Jean.



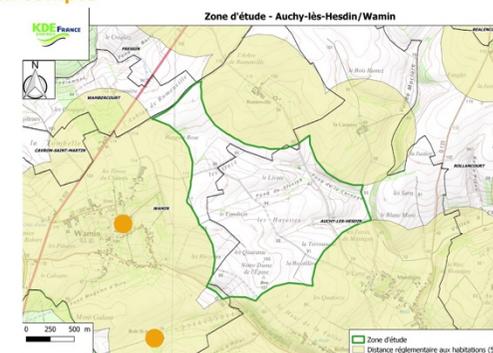
Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

## Étude paysagère

Page 17

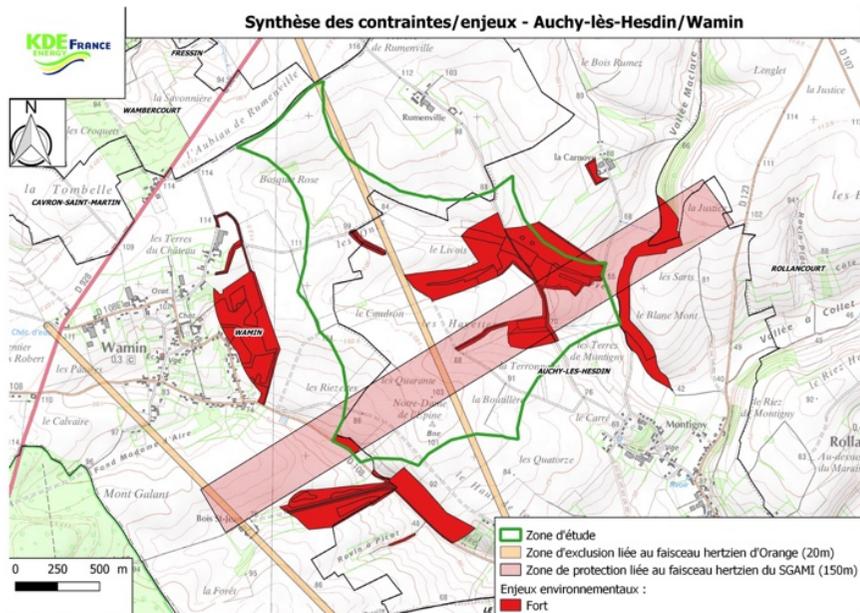
## Conclusion de l'étude paysagère

- **Un ensemble d'enjeux pris en compte**
  - Monuments
  - Lieux de vie
  - Axes de communication
- **Des enjeux patrimoniaux proches**
  - Château de Wamin
  - Commanderie du Bois Saint Jean



Page 18

## Trois variantes d'implantation – Un choix d'implantation retenu

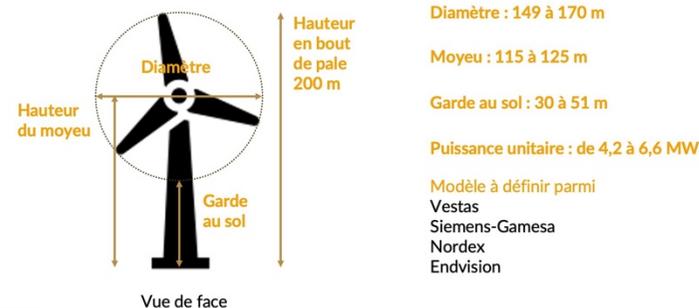


La carte synthétique des enjeux met en évidence les différentes contraintes techniques (faisceaux hertziens, accords avec les propriétaires fonciers) et environnementales (zones naturelles sensibles), à cumuler avec les enjeux paysagers et acoustiques permettant ainsi de connaître les espaces favorables à l'implantation des éoliennes dans la zone d'étude.

### Les variantes d'implantation

Romain Vaillant indique qu'après avoir synthétisé les enjeux, plusieurs variantes d'implantation du parc éolien ont été envisagées et comparées afin de déterminer celle qui s'intègre le mieux à l'environnement tout en offrant la meilleure production d'électricité.

## Gabarit des éoliennes



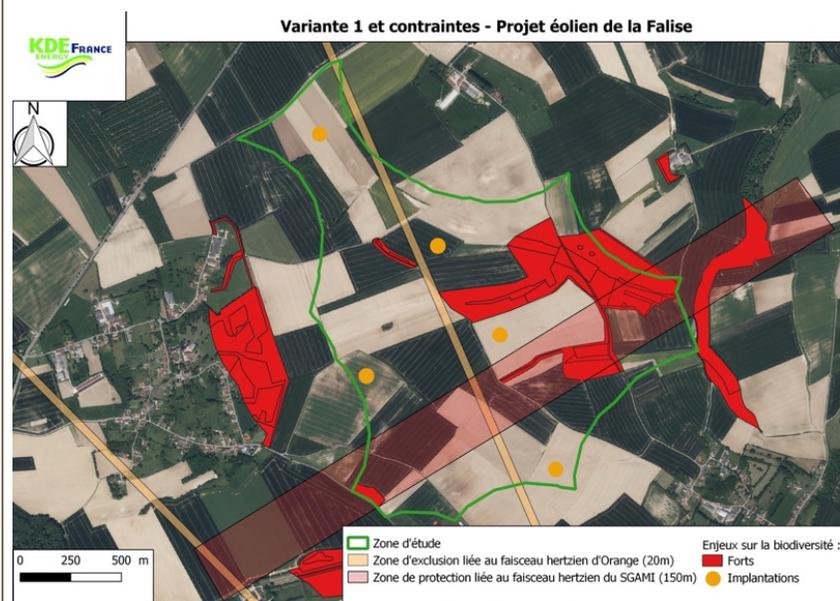
- Diamètre : 149 à 170 m
- Moyeu : 115 à 125 m
- Garde au sol : 30 à 51 m
- Puissance unitaire : de 4,2 à 6,6 MW
- Modèle à définir parmi : Vestas, Siemens-Gamesa, Nordex, Endvision

velocita énergies | valeco

Variantes	1	2	3
Nombre d'éoliennes	5	4	4
Hauteur en bout de pale	200 m	200 m	200 m
Garde au sol	45 m	30 m	44 m
Puissance	32,1 MW	25,5 MW	25,5 MW
Biodiversité	-	Enjeux environnementaux (rapaces et chauves-souris)	-
Paysage	Enjeu Château de Wamin	-	-

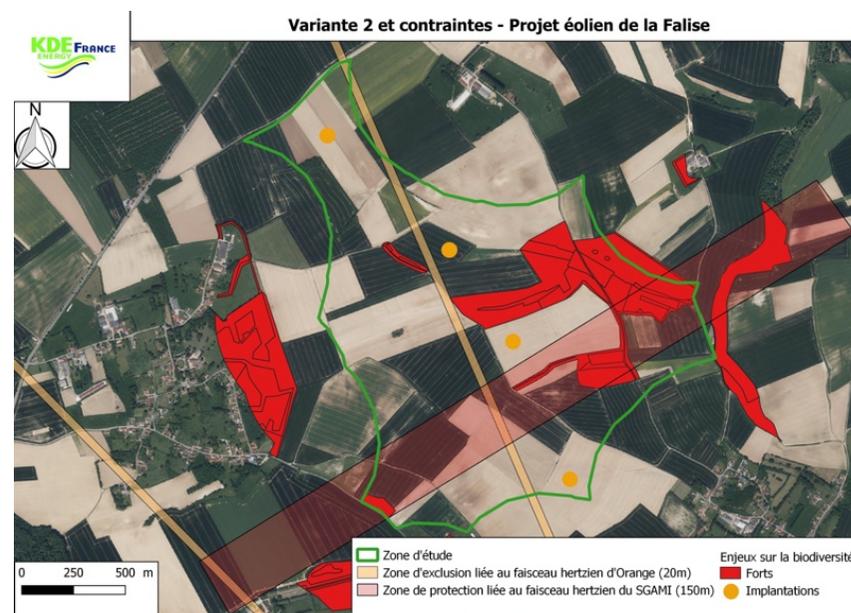
### Variante n°1 : 5 éoliennes de 200m, garde au sol 45m

La variante n°1 comprend 5 éoliennes, dont 4 sont alignées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Ouest. La dernière éolienne est située à proximité du bourg de Wamin. Cette variante n'a pas été retenue en raison de la trop grande proximité avec le bourg et le château de Wamin, ce qui aurait un effet de surplomb peu satisfaisant dû à la proximité des habitations.



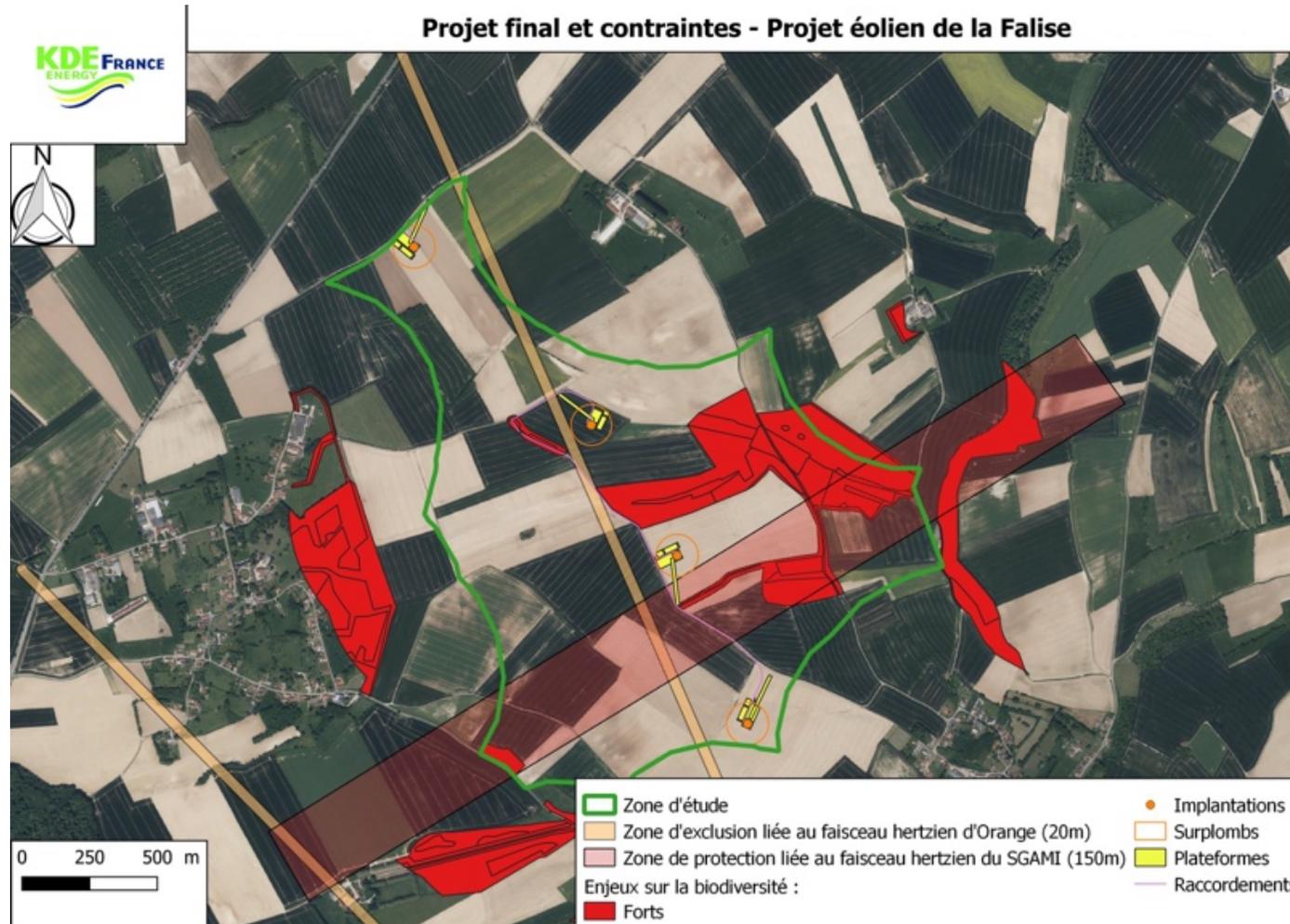
### Variante n°2 : 4 éoliennes de 200m, garde au sol 30m

Dans la variante n°2, les 4 éoliennes, avec des pales de 149 à 170 m de diamètre, sont alignées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Ouest sont conservées, tandis que l'éolienne proche des habitations de Wamin est supprimée. Cette variante n'a pas été retenue en raison d'enjeux écologiques. La surface de balayage des éoliennes est considérée trop importante, et risque d'impacter les rapaces lors de leur activité de chasse au niveau du sol.



**Variante n°3 : 4 éoliennes de 200m, garde au sol 44m**

La variante finalement retenue répond à la fois aux enjeux d'intégration paysagère, à la limitation des impacts écologiques et des exigences des propriétaires fonciers. Elle se compose de 4 éoliennes, avec des pales de 149 à 156 de diamètre (plus petites que la variante 2). Sur la carte, le point orange indique l'emplacement des 4 éoliennes, les rectangles jaunes représentent les plateformes d'implantation, le trait jaune marque l'emplacement de la grue de construction, et la zone cerclée en orange correspond à la surface au sol balayée par les pales des éoliennes lorsqu'elles s'orientent face au vent.



*Question : À quel moment le choix du modèle est-il finalisé ?*

A ce stade, le choix du modèle l'éolienne n'est pas arrêté. Le choix est effectué lors de la phase d'ingénierie, une fois que le permis de construire est validé. L'éolienne la plus adaptée aux conditions du site est sélectionnée, en conformité avec la réglementation et les disponibilités du marché.

*Question : D'où proviennent les modèles d'éolienne proposés ?*

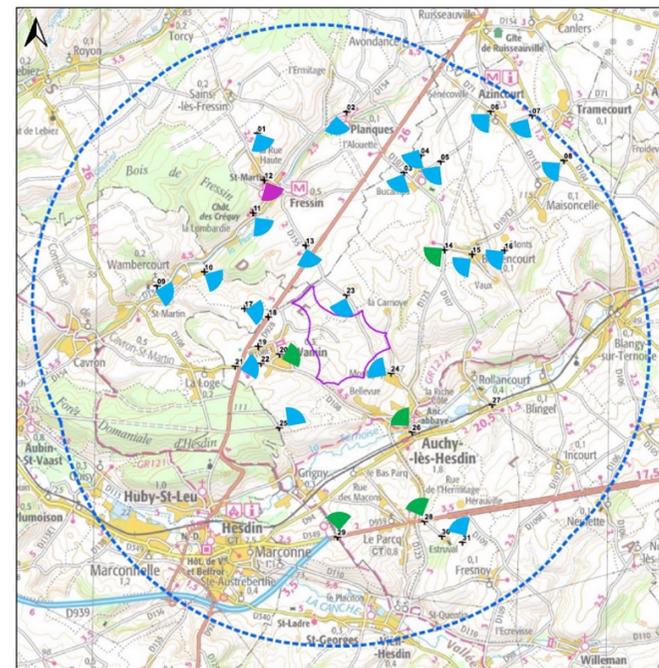
La fabrication des éoliennes se fait principalement en Chine ou dans les pays nordiques. Marjorie Fournier souligne qu'il est habituel de privilégier les constructeurs européens.

Voici, la liste des turbiniens envisagés :

- Vestas et Nordex : constructeurs Danois
- Siemens-Gamesa : constructeur espagnol
- Envision : constructeur chinois

➔ Les photomontages du projet

[Le dossier de photomontage](#) permet de fournir une évaluation visuelle détaillée, essentielle pour la prise de décision et la compréhension du projet éolien par les parties prenantes locales et les autorités administratives. Les photomontages ont été réalisés pour 5 points de vue avec les 3 variantes d'implantation. Les photos rendent compte de la vision humaine, prise à hauteur du regard et en plein hiver, lorsque les feuilles sont tombées (visibilité maximum).



Pour chaque photomontage, une photo de l'état initial (sans éolienne) est superposée à une vue avec l'intégration du parc éolien. Les éoliennes du projet La Falise sont indiquées en rose, tandis que les parcs éoliens autorisés ou à construire sont représentés en vert et ceux en cours d'examen par les services de l'État sont montrés en orange. Il est essentiel de prendre en considération le contexte éolien afin d'évaluer correctement les effets paysagers cumulés de ces parcs.

Les participants ont exprimé leur surprise quant à la proximité du parc éolien de Nouvergie à Béalencourt, Auchy-lès-Hesdin et Wamin. Les porteurs de projet ont souligné que le projet est en cours d'instruction et qu'aux dernières nouvelles, ce projet avait été refusé par les services instructeurs qui ont demandé de le redéfinir. M. Vaillant confirme que le dépôt administratif du projet éolien à Fressin a bien été effectué. Certains

Parc éolien de la Falise - Compte-rendu du comité de suivi n°2 – 29 mai 2024  
participants expriment leur lassitude face au développement éolien significatif dans leur région.

Enfin, les participants critiquent la lumière émise par le balisage rouge des éoliennes, qui, bien que réglementaire et nécessaire pour la sécurité aérienne, génère une pollution lumineuse nocturne, exacerbée par la visibilité de ces clignotements à très longue distance. Un participant cite l'exemple de la commune de Fruges particulièrement exposée à cette problématique.

Les participants demandent davantage de photomontages, en particulier les n°21 et 24, qui présentent selon eux, une sensibilité accrue. Ils sont désormais disponibles sur le site dédié au projet en [cliquant ici](#). Les porteurs de projet précisent que le dossier complet des photomontages sera également [disponible](#).

### Photomontages n°14 – Sortie de Béalencourt - variante 1 – 5 éoliennes



### Photomontages n°14 – Sortie de Béalencourt - variante 2 – 4 éoliennes



### Photomontages n°14 – Sortie de Béalencourt - variante 3 – 4 éoliennes



## Parc éolien de la Falaise - Compte-rendu du comité de suivi n°2 – 29 mai 2024

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 34

### Photomontages n°26 – Auchy-lès-Hesdin - variante 1 – 5 éoliennes



velocita énergies valeco

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 35

### Photomontages n°26 – Auchy-lès-Hesdin - variante 2 – 4 éoliennes



velocita énergies valeco

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 36

### Photomontages n°26 – Auchy-lès-Hesdin - variante 3 – 4 éoliennes



velocita énergies valeco

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 37

### Photomontages n°20 – Wamin parvis du château - variante 1 – 5 éoliennes



velocita énergies valeco

# Parc éolien de la Falaise - Compte-rendu du comité de suivi n°2 – 29 mai 2024

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 38

## Photomontages n°20 – Wamin parvis du château - variante 2 – 4 éoliennes



Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 39

## Photomontages n°20 – Wamin parvis du château - variante 3 – 4 éoliennes



Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 40

## Photomontages n°28 - variante 1 – 5 éoliennes



Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 41

## Photomontages n°28 - variante 2 – 4 éoliennes



# Parc éolien de la Falaise - Compte-rendu du comité de suivi n°2 – 29 mai 2024

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 42

## Photomontages n°28 - variante 3 – 4 éoliennes



velocita énergies valeco

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 43

## Photomontages n°29 - variante 1 – 5 éoliennes



velocita énergies valeco

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 44

## Photomontages n°29 - variante 2 – 4 éoliennes



velocita énergies valeco

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 45

## Photomontages n°29 - variante 3 – 4 éoliennes



velocita énergies valeco

## L'éolien – cycle de vie

### ➔ Aspects réglementaires

#### Question : Que signifie l'acronyme ICPE ?

ICPE signifie Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Cela désigne une réglementation à laquelle les parcs éoliens sont soumis en France. Cette classification vise à garantir que les projets éoliens sont développés dans le respect des réglementations environnementales et en tenant compte des enjeux locaux.

Le dossier, complété avec tous les documents requis, est remis aux services de l'État. Les services de l'État examinent le dossier et peuvent demander des pièces supplémentaires si nécessaire. Une fois le dossier jugé recevable, une enquête publique est lancée. Le tribunal administratif nomme un commissaire enquêteur pour superviser cette phase et le dossier est mis à disposition du public pour recueillir leurs avis et commentaires. Après l'enquête publique, les services de l'État prennent une décision d'autorisation ou de refus du projet.

### ➔ Construction et mise en service

#### Question : Quand le parc éolien sera-t-il opérationnel ?

Le dépôt de la demande d'autorisation ICPE est prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. L'autorisation est attendue pour le premier semestre 2026, précédée d'une enquête publique au premier semestre 2025. Le chantier devrait commencer en 2027, avec une mise en service prévue pour 2028.

### ➔ Acheminement des éoliennes

#### Question : Comment est sélectionné l'itinéraire pour amener les éoliennes sur site ?

Romain Vaillant indique que le choix de l'itinéraire est un processus complexe nécessitant une évaluation technique approfondie, une collaboration avec les autorités locales et une attention particulière aux impacts environnementaux et sociaux. Des rencontres avec les propriétaires des parcelles sont en cours pour évaluer les possibilités, leur accord étant nécessaire pour traverser leurs terrains (ou même pour qu'un élément les survole).

Il est essentiel d'identifier le réseau routier capable de supporter les poids et dimensions des composants des éoliennes et de choisir un itinéraire qui minimise les perturbations pour la vie locale. Il faut aussi tenir compte des zones écologiquement sensibles et des périodes de forte activité agricole.

L'itinéraire envisagé jusqu'à présent, traverse la Loge en empruntant la D928. Cependant, cet itinéraire suscite des réactions, notamment de François Lefebvre de Gouy de Milly, qui explique que ce passage sera complexe en raison de la présence de haies, de rues étroites et de lieux de vie.

### ➔ Durée d'exploitation et démantèlement

#### Question : Quelle est la durée de vie d'un parc éolien et comment garantir un démantèlement ou un renouvellement approprié ?

Pierre Le Douarin, chef de projets pour Velocita Energies explique que la durée de vie d'un parc éolien est généralement estimée entre 25 et 30 ans. Il souligne également qu'à la fin de l'activité de tout parc éolien, il existe une obligation réglementaire pour tous les propriétaires de parcs éoliens de démanteler ou de revaloriser l'intégralité du parc, conformément à l'arrêté du 11 juillet 2023, qui stipule qu'il est nécessaire de remettre le site dans son état d'origine :

- Excaver la totalité des fondations, remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité. Cela

correspond pour un gabarit d'éoliennes de 200 m à 400 m3 (10 x 10 x 4). Le propriétaire peut, dans le cadre de la location de son bien à l'exploitant éolien, fixer des conditions de remise en état plus contraignantes que celles prévues par la réglementation.

Patrick Fenet exprime des doutes quant à la faisabilité de cette opération. Romain Vaillant répond qu'il est courant d'effectuer des échanges de terres arables dans de tels projets.

- Décaisser les aires de grutage et les chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm
- Démanteler les installations de production d'électricité, les postes de livraison ainsi que les câbles (dans un rayon de 10m autour des éoliennes)

## L'éolien - Des bénéfices pour le territoire

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 47

### Produire de l'électricité



Maitriser les coûts



Faible émission de CO<sub>2</sub>



Remplacer les énergies fossiles



Utiliser une ressource renouvelable

Quel que soit le scénario envisagé par RTE, l'éolien joue un rôle prépondérant pour le futur avec une multiplication de 2,5 à 4 fois la puissance installée actuellement

velocita energie valeco

### Les retombées économiques au cœur du débat

*Question : Quels sont les avantages économiques et fiscaux perçus par la commune lors de l'implantation d'éoliennes ?*

Pierre Le Douarin explique qu'un parc éolien génère deux types de revenus locaux.

- **Les revenus fiscaux** : la commune d'implantation reçoit obligatoirement une recette fiscale en fonction du nombre d'éoliennes présentes sur le territoire. Soit, 8 000€ (1 éolienne) pour Wamin et 24 000 € (3 éoliennes) pour Auchy-lès-Hesdin
- **Les revenus locatifs ou de servitudes** : les propriétaires fonciers percevront des revenus locatifs sur les terres où les éoliennes sont installées.

Dans le cadre de ce projet, l'IFER (impôt forfaitaire pour les entreprises de réseaux) rapportera 40 000 € par an par éolienne à l'ensemble des collectivités locales. Ce montant n'inclut pas d'autres taxes telles que la taxe foncière sur les propriétés bâties et la contribution foncière des entreprises.

La répartition des bénéfices générés par l'IFER est la suivante :

Département	Intercommunalité	Commune
30% (12 000 €)	50% (20 000 €)	20% (8 000 €)

Les participants pointent du doigt l'inégalité de répartition de l'enveloppe fiscale entre les communes et l'intercommunalité. François Lefebvre de Gouy de Milly souligne l'importance de l'adéquation entre proximité des éoliennes et recettes fiscales. Il estime cela injuste pour Wamin, « plus exposé » qu'Auchy-lès-Hesdin, mais recevant un montant moindre.

## ➤ Promouvoir les atouts du territoire avec l'éolien

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 4 8

### Mesures d'accompagnement et partage de la valeur

Objectif : Vous accompagner dans des actions pour :

- L'aménagement et valorisation du patrimoine
- L'amélioration du cadre de vie
- Stimuler le développement local
- Accompagner la transition énergétique
- Les infrastructures publiques
- Environnement, tourisme, mobilité durable, efficacité énergétique des bâtiments

Budget alloué à la commune

- Les mesures à définir avant le dépôt en préfecture (prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2024) et ajustées par la suite
- Engagement : Inscription dans l'arrêté préfectoral

- Quelles sont vos pistes de réflexion pour les mesures d'accompagnement ?

- Exemples : bourse aux plantes, rénovation d'un Bien culturel (église par exemple), installation d'une borne de recharge électrique, enfouissement partiel du réseau électrique



La loi APER prévoit la participation des projets éoliens aux actions d'aménagement des communes encadrée par l'allocation d'un budget en fonction du nombre de mégawatts (MW) installés. Cela signifie que les communes recevront des fonds proportionnellement à la capacité éolienne déployée sur leur territoire. Ces fonds peuvent être utilisés en une fois pour promouvoir les atouts du territoire, tels que le tourisme ou l'environnement, ou financer le développement local. En pratique, le montant proposé, bien qu'encore en discussion, est d'environ 15 000 euros nets d'impôts par MW installé. Ce montant serait versé directement aux communes par l'exploitant du parc éolien au moment de la mise en service des éoliennes. Les participants critiquent toutefois le fait que la loi soit en principe passée mais que le décret d'application n'est pas encore effectif. Dans le cas présent, le montant minimal serait de 157 500 € pour Auchy-lès-Hesdin et 52 500 € pour Wamin.

Les porteurs de projet sont ouverts à la réflexion et invitent les participants à proposer des idées pour orienter les financements. Pour toute suggestion, n'hésitez pas à les envoyer à l'adresse mail du projet :

[contact@eolienlafalise.fr](mailto:contact@eolienlafalise.fr)

## Conclusion

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 5 0

### Un dispositif continu pour accompagner le projet



Constant Delatte remercie les participants pour ces échanges constructifs. Le format et l'attitude des participants a permis de présenter à l'ensemble des acteurs du territoire (communes, habitants volontaires, associations locales) les résultats des études engagées et de la variante d'implantation sélectionnée et d'échanger avec les porteurs du projet.

M. Delatte rappelle qu'une permanence publique se tiendra le jeudi 30 mai de 16h à 19h. Ce dispositif doit permettre aux habitants de s'informer sur l'éolien et le projet en toute autonomie et d'échanger directement avec l'équipe projet.

## Parc éolien de la Falise - Compte-rendu du comité de suivi n°2 – 29 mai 2024

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°2 - 29 mai 2024

Page 51

### Jeudi 30 mai 2024, permanence publique d'information

**PROJET ÉOLIEN  
À AUCHY-LES-HESDIN ET WAMIN**

Les porteurs du projet viennent à votre rencontre ! Nous continuons de vous informer sur le projet de parc éolien en développement à Wamin et Auchy-lès-Hesdin.

En amont des démarches administratives, nous avons fait le choix depuis mars 2023 d'informer directement les habitants.

**Vous souhaitez en savoir plus sur le projet ? Vous avez des questions, des remarques ?**

**Nous venons à votre rencontre**

Le jeudi 30 mai 2024  
entre 16h et 19h  
Venez à l'heure qui vous convient dans ce créneau à la médiathèque de Auchy-lès-Hesdin (derrière la mairie)

Visitez le site web dédié  
<https://eolienlafalise.fr>  
Contactez-nous par email  
[contact@eolienLaFalise.fr](mailto:contact@eolienLaFalise.fr)

Scannez ce QR code pour accéder au site internet



Velocita Énergies et Valeco, mai 2024. Tous droits réservés. Document imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique.

Carte postale  
900 exemplaires mis à disposition  
des mairies de  
- Wamin  
- Auchy-lès-Hesdin  
- Béalencourt

Distribution par les mairies dès le  
mardi 21 mai (1700 habitants)

Les habitants sont invités à  
rencontrer les porteurs du projet  
à leur convenance entre 16h et  
19h à la médiathèque de Auchy-  
lès-Hesdin



Les porteurs du projet sont joignables à tout moment par email :

[contact@eolienlafalise.fr](mailto:contact@eolienlafalise.fr)

Ou sur le site internet dédié au projet :

<https://eolienlafalise.fr>

